

Rapport d'Activité 2018



Commission Communale pour l'Accessibilité

Sommaire

Introduction	4
Commission Communale pour l'Accessibilité	5
1- Données générales	6
2- Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP)	8
3- Cadre bâti - Logements	11
4- Voirie et espaces publics : bilan du PAVE	13
5- Parcs, Jardins et Paysages	17
6- Services de transports collectifs	18
7- Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2018	20
8- Travail sur l'accessibilité en phase chantier	20
L'action du service Handicap - Accessibilité	21
Enfance	24
Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire	25
Culture	26
Service Angers Patrimoines	26
Les Musées d'Angers	27
Pôle Évènementiel	29
Pôle Développement culturel, publics et territoires	30
Conservatoire à Rayonnement Régional	30
Bibliothèques municipales	31
Administration générale et accueil des publics	32
Maison de l'environnement et du développement durable	33
Réunions publiques	34
Accessibilité des événements	34
Soutien à la vie associative	35
Le Conseil local des personnes en situation de handicap	36
Focus : des outils pour vivre ensemble	37
Politique d'emploi des travailleurs handicapés	
Insertion et maintien en emploi	38

Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées.

La loi repose sur quatre piliers :

- une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap ;
- l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;
- l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : « accès de tous à tout » ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.

La grande innovation de cette loi réside dans son approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

C'est dans cet esprit que le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présente l'ensemble des actions de la Ville d'Angers visant à renforcer l'accessibilité de son patrimoine, de ses espaces publics et de ses services.

Impulsée par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives, Jean-Marc Verchère, adjoint à la Politique de Proximité, à la gestion de la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments, Claudette Daguin, Conseillère déléguée au Handicap et animée par le service Handicap Accessibilité, la mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur des relations privilégiées avec les associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :

- La Commission Communale pour l'Accessibilité dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de l'offre de logements accessibles.
- Le Conseil local des personnes en situation de handicap travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il aborde notamment la sensibilisation des Angevins au handicap, l'accessibilité numérique ou accompagne certains travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il a rédigé un guide pratique le guide *Vivre ensemble avec ou sans handicap* afin de donner à chacun des clefs pour accueillir et accompagner au mieux les personnes handicapées et l'a décliné en bande dessinée à destination des enfants de 7 à 12 ans : *Handi'Cool*. Il est l'organisateur de l'évènement *Handi'n Angers* dont la deuxième édition s'est tenue en 2018.

L'action de la ville en matière d'accessibilité s'inscrit au cœur de ses politiques, mais également sur sollicitation des Angevins en situation de handicap pour lesquels des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adaptées ...

Enfin, puisque les réponses techniques seules ne suffisent pas à améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées...

Tous les services de la Ville s'investissent ainsi pour faire d'Angers une ville plus inclusive. Ce rapport présente les actions que certains d'entre eux ont menées en 2018.

Direction Santé Publique
2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS
Tél: 02 41 05 47 48
handicap.dsp@ville.angers.fr

Commission Communale pour l'Accessibilité



**Rapport annuel n°11
Année 2018**

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité portant sur le logement et le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

1-Données générales

1.1 Cadre réglementaire

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est issue de l'article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifie le rôle et la composition de la CCAPH. Elle universalise l'expertise relative à l'accessibilité et crée la CCA en élargissant les compétences représentatives de ses membres.

Le cadre est défini ainsi :

Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité [...] concernant des établissements, recevant du public, situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi [...] et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée [...] quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...] quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...].

La commission communale [tient] à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

1.2 Fonctionnement

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007.

Renouvelée après les élections municipales de mars 2014 par délibération du 26 mai 2014, elle est composée de 14 membres (au 31 décembre 2018):

Six élus :

- M. Christophe BECHU, Maire d'Angers,
- M. Jean-Marc VERCHERE, adjoint au Maire
- Mme Claudette DAGUIN, conseillère municipale
- Mme Karine ENGEL, adjointe au Maire
- M. Richard YVON, conseiller municipal
- Mme Estelle LEMOINE - MAULNY, conseillère municipale

5 associations de personnes en situation de handicap :

- Surdi 49 pour les personnes sourdes et malentendantes
- Association Valentin Haüy pour les personnes non et mal voyantes
- L'UNAFAM pour les personnes en situation de handicap psychique
- APF France Handicap pour les personnes en situation de handicap moteur
- Handicap Anjou pour les personnes en situation de handicap mental
- 1 association de représentants d'autres usagers de la ville :
 - La CLCV
- 1 association de représentants des personnes âgées :
 - Vie à Domicile
- 1 représentant du secteur économique :
 - La CCI

Les services municipaux et le CCAS apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie en plénière à 2 reprises en 2018 : le 17 avril et le 27 novembre. La réunion bilan de l'année 2018 s'est effectuée le 18 juin 2019.

2-Cadre bâti

Établissements Recevant du Public (ERP)

2.1 Rappel méthodologique

2.1.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

Parmi les près de 300 ERP dont la Ville d'Angers est propriétaire, les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie soumis à l'obligation de diagnostic ont été audités en 2009-2010.

Sur proposition de la CCAPH, la Ville d'Angers a également fait le choix d'auditer en 2011 certains établissements de 5^{ème} catégorie :

- Les établissements de vie citoyenne : mairies de maison de quartier
- Les établissements situés à proximité de la ligne de tramway, qui bénéficient d'une chaîne de déplacement améliorée.

213 bâtiments diagnostiqués

1^{ère} à 4^e catégorie : 150

5^e catégorie : 63

Le diagnostic, réalisé par la société Accèsmétrie, a consisté en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité.

4 956 non conformités réglementaires ont été relevées

Indice initial de conformité réglementaire : 48%

Coût global de mise en accessibilité estimé en 2011 : 18 000 000 € TTC.

2.1.2 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions accordent un délai dérogatoire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1^{er} janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La demande d'approbation de cet Ad'AP a été déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire le 8 octobre 2015 après délibération en conseil municipal le 28 septembre.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). L'agenda d'accessibilité a été programmé en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants. Il couvre la période 2016 - 2024.

Méthode :

Pilotée par la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité) et la direction des Bâtiments, l'élaboration de l'Ad'AP s'est appuyée sur des modalités de concertation et de décision requises en interne et validées en Commission Communale pour l'Accessibilité.

Trois Ad'AP ont été déposés : pour la Ville d'Angers, pour le CCAS et pour Angers Loire Métropole.

La planification des travaux a donc été établie à partir de l'expertise de chaque direction, sa connaissance des orientations stratégiques, projets et usages des structures et en s'appuyant sur des critères, parmi lesquels :

- les flux, l'usage et la fréquentation de l'établissement,
- le service rendu et les projets liés à l'ERP
- le coût des travaux,
- la répartition géographique,
- l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie),
- la proximité des lignes de tramway (existantes et projetées).



Rôle de la CCA.

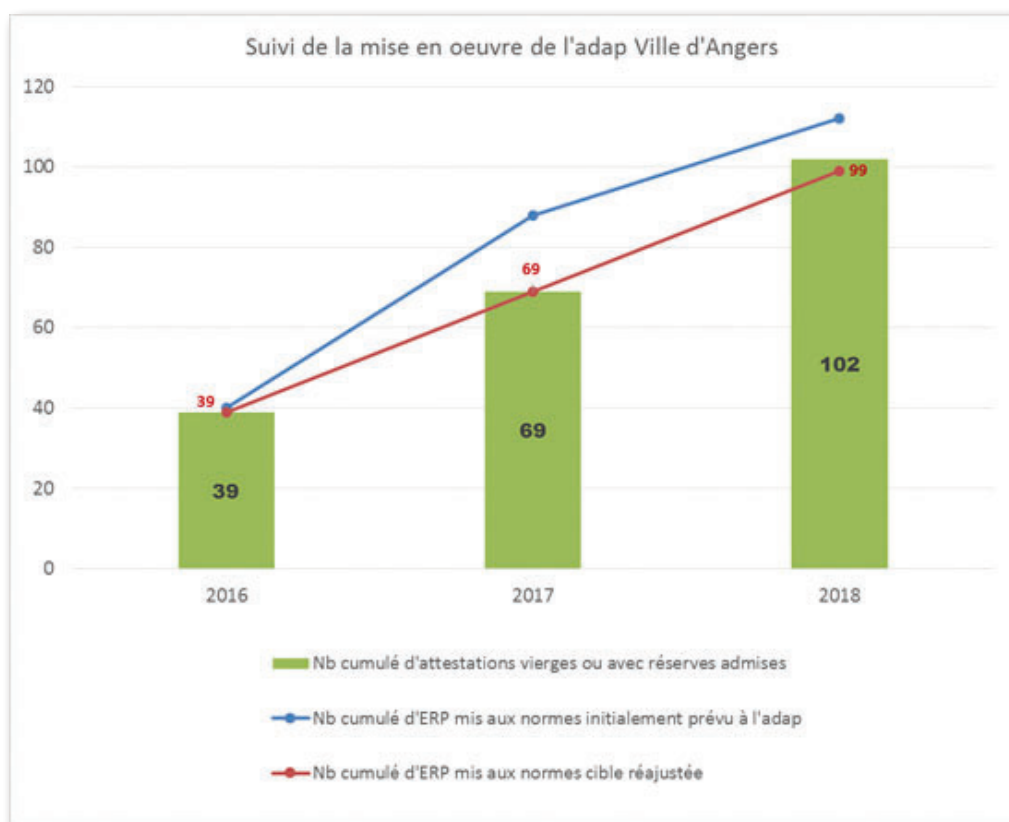
Les membres de la CCA ont été consultés à mesure des étapes de l'élaboration de l'Ad'AP.

Exemples :

- Les demandes de dérogations d'ascenseurs pour les écoles sont liées à la proximité d'établissements accessibles et à la disponibilité de salles rendues accessibles en rez-de-chaussée.
- Les églises sont toutes accessibles pour les messes de semaine et les messes du weekend. Les accès extérieurs sont traités. Les questions se posent sur la mise en accessibilité des escaliers intérieurs, accès aux autels, poignées de portes, accès aux sanitaires qui ne sont pas ERP. L'installation de boucles magnétiques est à l'étude en fonction du flux et de la catégorie de l'église.
- Les taux d'accessibilité potentiellement atteignables qui restent extrêmement faibles seront exclus s'ils ne facilitent pas l'usage du bâtiment.
- Des propositions visant à faciliter le service compléteront les solutions techniques.

2.2 Mise en accessibilité : Ad'AP : bilan de la première phase (2016-2018)

• Synthèse : suivi de la mise en œuvre Ad'AP :

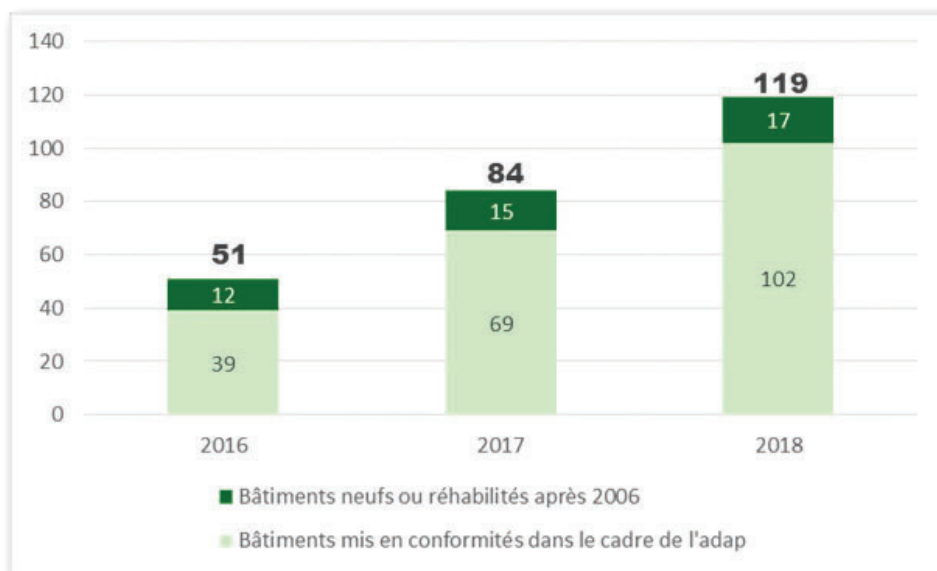


Les travaux réalisés à année N font l'objet de la délivrance d'attestations à l'année N+1

112 ERP étaient inscrits à l'Ad'AP comme devant avoir obtenu une attestation en 2018. En raison des changements de destination de certains bâtiments (n'étant plus ERP) ou des démolitions, ou des décalages pour prioriser d'autres bâtiments, la cible a été réajustée à 99. C'est finalement 102 attestations qui sont obtenues à la fin de la première phase Ad'AP (2016-2018).

Au total, 119 ERP sont accessibles :

- 102 ERP sont mis en conformité dans le cadre de l'Ad'AP
- 17 bâtiments sont neufs ou réhabilités après 2006



L'activité en 2018 :

Exemple de réalisation :

- Élévateur au Chabada

Exemples de dérogations accordées :

- Eglise Réformée : escalier extérieur.
- Institut Municipal : pas de sanitaire PMR au rez-de chaussée. Il se situe au 3^{ème} étage qui est desservi par un ascenseur.
- Maison de Quartier Lafayette : rez-1 non accessible.
- Maison des sports (club d'escalade) : vestiaire et sanitaire sportifs non accessibles, cheminement trop étroit.
- Bourse du travail : 2 marches non accessibles pour accéder à des bureaux : mise à disposition d'une rampe amovible de pente non conforme.

Exemples de remarques maintenues dans les attestations ne donnant pas lieu à dérogation :

- Institut Municipal : pas de prolongement de la main courante au niveau du poteau du RC et pas de prolongement des mains courantes sur paliers intermédiaires.
- Ecole Élémentaire Louis Lebas : présence de deux bloc-portes dans la circulation horizontale du R+2 dont la largeur de passage du vantail usuel est insuffisante (largeur mesurée : 0,70m). Ces portes sont toujours maintenues en position ouverte lors de l'ouverture au public.
- Maison de l'environnement : aide à la personne pour accéder à certaines salles d'exposition (pose provisoire d'une rampe en bois)
- Maison des sports : présence de digicodes aux portes d'entrées. Durant la période d'ouverture au public les portes sont systématiquement déverrouillées.
- Salle Debussy : le vestiaire 3 restera inaccessible aux personnes à mobilité réduite (largeur de passage de 0,72m). Cependant les vestiaires 1, 2 et 4 sont adaptés.
- Centre régional de Judo : portes à deux vantaux dont le vantail usuel ne possède pas une largeur de passage libre satisfaisante => Ces portes sont toujours maintenues ouvertes durant l'ouverture du public

3-Cadre bâti – Logements

3.1 Le dispositif Accueil Habitat Adapté

Le service Accueil Habitat Adapté a pris fin, sous sa forme initiale de 2009, en mai 2014 avec la cessation des activités du Comité de Liaison des Handicapés (CLH).

C'est donc naturellement que le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole a repris les missions. Il est désormais l'interlocuteur possible des personnes en situation de handicap en recherche de logement en proposant un accueil attentif et facilitant dans le recueil et l'analyse des besoins. Par ailleurs, parallèlement à la mise en œuvre du dispositif Accueil Habitat Adapté, le fichier de gestion des demandes « Imhoweb » a développé sa prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

3.2 Le fichier de demande locative

ANGERS 2018 (source Créha Ouest)	Demandes en cours	Demandes satisfaites
Demandes totales	8952	3185
Demandes de logement adapté	106	62

3.3 Actions de la ville d'Angers, de son CCAS et d'Angers Loire Métropole (ALM)

Dans le cadre des aides à la pierre de l'Etat déléguées à Angers Loire Métropole, les projets de personnes en situation de handicap sont accompagnés selon l'ambition politique traduite dans le PLUi, qui est d'offrir à chacun la possibilité d'accéder et de se maintenir dans son logement.

Pour le public spécifique avec handicap, la complémentarité de l'offre doit être recherchée considérant sa spécificité :

- Au niveau de la typologie et des prestations (logement autonome adapté, logements regroupés, logement-foyer, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée...)
- A l'échelle territoriale, (commune, EPCI, département)
- En gamme de prix.

La Ville d'Angers, son CCAS, ALM et les bailleurs sociaux sont partis d'une convention partenariale (2016/2018 renouvelée pour 3 ans 2019/2021) pour favoriser la construction neuve ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux adaptés à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Il s'agit de développer des unités de logement autonome et de les insérer dans le parc ordinaire.

Aujourd'hui, les bailleurs sociaux locaux intègrent environ 10% de logements adaptés au sein des programmes neufs. En 3 ans plus de 600 logements ont été adaptés sur Angers. La Loi de l'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015 permet désormais d'identifier au sein des conventions APL les logements adaptés pour les attribuer prioritairement (mais non exclusivement) aux ménages en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

Accompagnement et financement d'opérations :

- Logements autonomes pour adultes handicapés 13 unités au sein d'un programme de 44 logements (maitre d'ouvrage Soclova SAMSAH AAPEI à Angers)
- Logements regroupés pour personnes cérébrolésées à Angers 6+6+14 logements (maitres d'ouvrages Podeliha et Soclova : gestionnaire Simon de Cyrène)

3.4 Informations complémentaires

Recensement des logements accessibles :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) présente les données du **recensement déclaratif effectué en 2018 auprès des bailleurs sociaux : Podeliha, ALH, Soclova, Maine et Loire Habitat, Groupe Gambetta.**

Au 01/01/2018, Angers Loire Métropole compte près de 36 000 logements locatifs sociaux (Angers : 24 600). 5 bailleurs ont transmis des données détaillées sur l'occupation du parc. Ces 5 bailleurs représentent près de 33 300 logements (dont 23 100 pour Angers)

A été considérée dans cette enquête la terminologie **Parc adapté/accessible = un logement adapté à la perte d'autonomie ou au handicap.**

Résultats :

Un peu plus de 3 000 logements locatifs sociaux sont adaptés à la perte d'autonomie ou au handicap, soit 9,1% du parc (Angers : 1 800 ; 7,8% de son parc).

83% des logements adaptés sont des appartements et 13% des maisons.

84% sont des T3 et moins et 16% des T4 et plus.

Les logements sont d'autant plus adaptés qu'ils sont récents, réhabilités et/ou fléchés vers de l'habitat sénior.

A Angers, 29,1% des logements adaptés sont occupés par des résidents de plus de 60 ans (524 logements adaptés sur 1800). Ce taux s'explique notamment par l'adaptation des logements pour des personnes déjà logées dans le parc social. La part des + de 65 ans locataires d'un logement social est également importante : 29% pour Angers.

Les territoires ayant fait l'objet d'aménagements récents ou connaissant une forte population résidentielle sénior sont les plus pourvus (plus de 25,5% de logements locatifs sociaux adaptés) : Hauts de Saint Aubin ; Balzac -Front de Maine ; sud Centre-ville et nord Roseraie (Vauban Chevrolier Brissac) ; Centre-ville (Joachim du Bellay – Mail) ; Justices (Haut Pressoir).

Une moyenne de 4 ans à Angers et de 2 ans en dehors d'Angers est constatée pour l'accès à un logement adapté.

4-Voirie et espaces publics : bilan du PAVE

4.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, ...), ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été prioritaires selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires prioritaires (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases achevées fin 2011.

4.2 Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :

- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat...)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi
- avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux. Il est notamment le support de communication des mises en accessibilité annuelles de l'espace public.

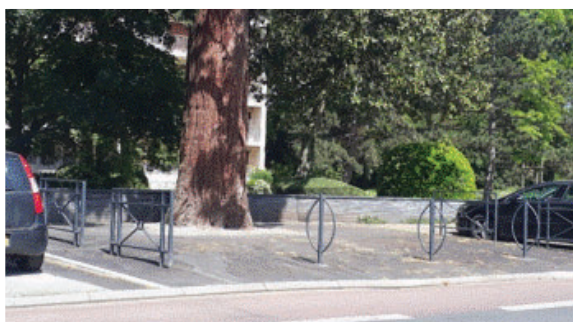
Le PAVE est organisé en 6 objectifs techniques et 5 objectifs généraux

Objectifs techniques :

1. Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien
2. Améliorer l'accessibilité des abords des Établissements Recevant du Public municipaux
3. Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté
4. Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)
5. Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap
6. Actualiser la base de données accessibilité

Objectifs généraux :

1. Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap
2. Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité
3. Sensibiliser les usagers du domaine public
4. Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux
5. Évaluer les actions menées



Cheminement rue Louis Gain



■ Améliorer l'accessibilité lors des programmes neufs et d'entretien et répondre aux demandes d'aménagements des angevins en situation de handicap

Aménagement du cheminement des piétons, correction des dévers des trottoirs, aménagement ou création de passages piétons, création de stationnements adaptés, mise en conformité des quais bus...

L'amélioration des conditions d'accessibilité de l'espace public ne se fait pas au travers d'une enveloppe budgétaire dédiée, mais est prise en charge par chaque opération ou chaque politique menée par la direction de l'Espace public.

Qu'il s'agisse de :

- Réfections des trottoirs,
- Plan Urgence Voirie,
- Plan Places,
- Petits aménagements.

Ce bilan permet de mettre en évidence cet engagement de la direction de l'Espace public pour l'accessibilité au bénéfice de tous les angevins.



Méthode :

- Pour certains projets d'aménagement ou et de réaménagement de l'espace public la direction s'appuie sur l'expertise de la direction Santé Publique (Handicap Accessibilité).
- Selon les besoins, la direction de la Santé Publique peut consulter les associations.
- Des rendez-vous sont organisés avec ces trois entités pour organiser certains travaux.

Principales opérations engagées en 2017 et finalisées en 2018

- Rue du Quinconce : réfection totale
- Rue de la Chambre aux Deniers : réfection totale
- Rue de la Madeleine : réfection totale

Principales opérations engagées en 2018 (reprises totales ou interventions partielles, ou correctives)

- Poursuite de Cœur de Maine,
- Poursuite des travaux ligne B du tramway,
- Rue des Petites Pannes,
- Rue Pierre Melgrani,
- Réhabilitation du parvis Saint Joseph...

Origine des diverses demandes de mises en accessibilité de l'espace public

- Demandes de riverains, par courrier le plus souvent,
- Demandes de riverains lors de balades urbaines,
- Demandes du service Handicap,
- Demande d'associations de personnes en situation de handicap,
- Demande formulées lors de la CAA,
- À l'initiative des gestionnaires de l'espace public,
- Lors de travaux réalisés en régie ou externalisés, etc...

Ces travaux consistent le plus souvent en :

- Création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance,
- Pose de potelets à gorge à tête blanche,
- Pose de bande d'éveil de Vigilance...



Pose de bande d'aide à l'orientation - Gare

Origine des demandes sur domaine privé.

Angers Loire Habitat a contacté la direction de l'Espace public pour prendre des mesures, sur les arrêtés permanents des rues concernées, pour les emplacements PMR sur leur domaine privé.

L'intervention a permis la mise aux normes de près de 50 emplacements. Désormais, les pouvoirs de police peuvent s'exercer pour renforcer le respect des stationnements adaptés

Travaux sur la Signalisation Lumineuse Tricolore

Les traversées piétonnes R12 et R25 (sur la ligne TRAM) :

Sur 731 traversées, 585 sont équipées d'un système sonore soit 80% du parc, 45 traversées (existantes et nouvelles) le seront dans le cadre des aménagements de la 2ème ligne tramway

En 2018, 10 nouvelles traversées ont été équipées.

L'information du nom de rue a été ajoutée pour 58 carrefours sur 146 soit 40%.

21 télécommandes ont été attribuées en 2018. Parmi les bénéficiaires, 11 personnes ont nécessité un accompagnement de l'apprentissage par une instructrice de locomotion à l'Institut Montéclair.

Au total 113 personnes disposent d'une télécommande mises à disposition par la Ville.

Pose de Bandes d'Aide à l'Orientation :

- Esplanade de la Gare

■ Améliorer l'accessibilité des abords des ERP municipaux

Les interventions portent sur les abords des établissements neufs et ceux qui font l'objet de travaux d'accessibilité.

Le cheminement est identifié depuis l'arrêt de transport en commun ou le stationnement adapté le plus proche et les interventions sont programmées en fonction des non-conformités relevées dans le diagnostic accessibilité.

■ Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

Données globales :

29 333 places :

Parcs en enclos (stationnement de surface mais sous barrières) : 633 places (Mitterrand, Leclerc, Larrey).

Parcs en ouvrage (Centre-ville, Gare, ...) : un peu plus de 4 800 places.

Stationnement payant sur voirie (zones orange et vert) : près de 4 500 places.

15 000 à 20 000 places de stationnement gratuit sur voirie.

Au 31 décembre 2018 : existence de **1066 places pour PMR** sur le domaine public soit 3,55% des places de stationnement accessibles.

La création de places se fait notamment à la demande des personnes en situation de handicap.

En secteur payant les détenteurs de la carte européenne de stationnement, ou de la carte mobilité inclusion, peuvent stationner gratuitement avec un maximum de 12h consécutives sur un même emplacement.

Tous les 6 mois (juin et décembre) la direction de l'Espace public adresse au site internet www.handicap.fr la liste à jour des emplacements par rue et réglementés par un arrêté.

Actions identifiées en 2018 :

- 16 créations de places adaptées (marquages et surbaissés de bordures),
- 3 suppressions de places adaptées à la demande des familles,
- Entretien par réfection du marquage des places adaptées

■ Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)

Parcs publics et cimetières : Voir chapitre Parc, Jardins et Paysages.

Propreté publique :

Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de blocs installés sur le domaine public. Depuis 2002, les sanitaires installés sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès est gratuit.

Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville :

www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires

Gestion des déchets :

L'accessibilité aux conteneurs se développe pour les personnes en situation de handicap. L'usage est facilité notamment pour les personnes déficientes visuelles par la pédale de couleur du container d'ordures ménagères ainsi par que la plate-forme piétonnière de teinte mat. Pour information, la couleur de la pédale va passer du jaune au orange, et ce afin de différencier le

conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».

Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.

Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la réglementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage. Toutefois, des mesures correctives sont à prévoir pour une partie des installations. Le diagnostic est à préciser.

■ Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap

Près de 60 demandes individuelles ont été traitées concernant majoritairement des demandes de création de places de stationnement adaptées en proximité du lieu de vie, des demandes de maintien d'accessibilité en période de travaux, des demandes de renfort du confort d'usage de rues ou trottoirs.

■ Actualiser la base de données accessibilité

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont dotés d'un nouvel outil de Système d'Information Géographique fin mai 2012 : les données issues du diagnostic accessibilité servent de données tests pour le paramétrage des nouvelles fonctionnalités par les services informatiques.

La mise à jour des données est en cours par les services techniques.

Cette base de données facilitera la planification des interventions, la mise à jour des données. Leur communication sous forme simplifiée aux Angevins est à l'étude. Ils y trouveront des indications sur l'accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement : espace public, arrêts de transports en commun et stationnements en proximité immédiate des ERP municipaux.

PAVE

bilan 2018 des Objectifs généraux :

■ Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap

Conception de référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils.

Exemples :

enrichissement des cahiers de prescription des différentes directions contenus dans la Charte du Paysage Urbain,

travail avec les directions des Parcs, Jardins et Paysages et de l'Espace public pour du mobilier accessible : bancs, arceaux **vélos**

sensibilisation de la maîtrise d'œuvre, des concessionnaires et acteurs du chantier tramway pour un maintien de conditions d'accessibilité satisfaisantes et sécurisantes pendant le chantier.

■ Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité

Développement des Ateliers mobilités pour informer des conditions d'accessibilité des transports collectifs.

■ Sensibiliser les usagers du domaine public

Diffusion du guide vivre Ensemble avec ou sans handicap (600 exemplaires diffusés en 2018).

Diffusion de la bande dessinée *Handi'Cool* visant à sensibiliser les enfants de 7 à 12 ans.

■ Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux

Etude de 270 « dossiers accessibilité » sur permis de construire ou déclaration préalable de travaux d'établissements recevant du public angevin.

La CCA tient à jour la liste des Ad'AP et des attestations d'accessibilité qui lui sont adressées et permet ainsi de valoriser les ERP accessibles.

■ Évaluer les actions menées

Un point étape et un bilan annuel sont présentés tous les ans en CCA.

5-Parcs, Jardins et Paysages

5.1 Report des attestations prévues en 2017 sur l'année 2021

IOP	Type de travaux
Jardin de l'Arceau Jardin des plantes Parc de la Chalouère Jardin F. Mitterrand Parc Desjardins Parc H. de la Rousselière Parc de la Claverie Promenade J. Turc Parc du Haras Parc d'Ollone Parc du Pin Jardin du Musée des BA Parc du Hutreau Jardin de la Roseraie Parc de l'Arboretum Jardin de la Madeleine PJ Villechien La coulée verte Parc du Vallon Parc Demazis	Attestations accessibilité pour Allées principales Entrées principales

5.2 Travaux de mise en accessibilité

- Square des Mortiers, accessibilité par revêtement enrobé beige des allées de desserte aux équipements sportifs et ludiques
- Square Bertin, accessibilité par revêtement bi couche gravillonné des allées de desserte aux équipements sportifs et ludiques.
- Rue Demoisellerie : création rampe et escalier
- Parking camping Utopia : création de 2 places de stationnement adaptées (revêtements bitumineux)



square des Mortiers



rue Demoisellerie

6-Services de transports collectifs

Mise en accessibilité du réseau Irigo

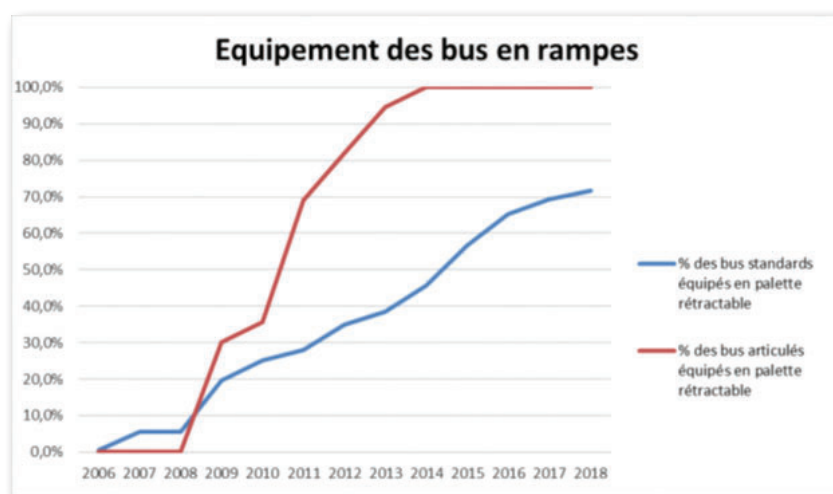
Accessibilité du matériel Roulant

Programme :

Les bus neufs sont systématiquement accessibles, avec plancher bas et 2 places pour fauteuil roulant.

Les bus rénovés à mi- vie sont adaptés avec l'aménagement d'une place pour personne en fauteuil roulant, une rampe d'accès et le changement de livrée intérieure (couleurs plus contrastées).

Acquisitions de 6 bus articulés neufs et équipés de rampes et 2 places pour usager en fauteuil roulant.



L'aménagement des arrêts accessibles :

Aménagement des arrêts en 2018 : lignes 7 et 13

Entame de l'aménagement des quais de la ligne 11 dans le quartier Lac de Maine à Angers.

Bilan mise en service des lignes commerciales:

305 arrêts (1 arrêt = 2 quais) sont accessibles.

Les lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 14 et 15 sont accessibles.

75 arrêts supplémentaires sont mis à niveau sur d'autres lignes soit **380 arrêts en 2018** sur un total de 520 arrêts urbains.



Synthèse : Nombre d'arrêts mis à niveau sur lignes accessibles (1 arrêt = 2 quais)

	Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais)	Lignes accessibles
2010	34	Ligne 5
2011	85	Lignes A, 2, 5
2012	110	Lignes A, 1, 2, 5, 14
2013	145	Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14
2014	171	Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14
2015	250	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 14
2016	268	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12, 14
2017	295	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 14
2018	305	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 14, 15
	+ 75 arrêts mis à niveau sur d'autres lignes soit 380 arrêts	

Actions complémentaires :

- Les lignes 13 et 15 sont des lignes expresses dont les véhicules sont des cars à plancher bas. L'expérience est satisfaisante et permet d'envisager un développement sur le réseau de deuxième couronne comme matériel roulant accessible.

- Citiz (Auto Partage) : Mise à disposition d'une voiture en auto-partage Place Mitterrand adaptée pour le transport de personnes en fauteuil roulant (kangoo TPMR). Le véhicule est très utilisé par APF France Handicap et Simon de Cyrène, surtout le weekend.

Ce véhicule est accessible à la location courte durée, La rampe d'accès manuelle permet d'installer facilement une personne en fauteuil roulant à l'arrière du véhicule sans que la personne soit obligée de quitter son fauteuil. Le véhicule peut accueillir jusqu'à 4 personnes (3 sièges + 1 place pour le fauteuil). Tout est inclut dans les tarifs : assurance, carburant, lavage, assistance...

Irigo Handicap transport.

En 2018 : acquisition d'un nouveau véhicule pour absorber l'intégration de Loire Authion.

Le service de transport adapté (Angers Loire Handicap Transport) dispose ainsi d'une flotte de 16 minibus et d'1 kangoo adapté. Avec 1500 personnes inscrites, ses véhicules effectuent environ 60 000 voyages par an.

L'adaptation de l'information

- **Annonces sonores dans les bus** – enregistrement et diction par un comédien professionnel pour qu'elles soient plus audibles
- généralisation de l'installation d'une prise jack sur les distributeurs de tickets aux stations tramway et bus.
- L'information des usagers : les distributeurs de titres sont utilisables par les personnes non ou malvoyantes. 100% des bus et tramway sont équipés d'annonces sonores et visuelles prévenant de l'arrivée aux arrêts (amélioration nécessaire pour une meilleure adaptation des annonces au niveau sonore ambiant).
- Des fiches horaires des lignes accessibles précisant les arrêts aménagés et un guide sur l'accessibilité sont disponibles.
- Poursuite de la démarche « qualité de service » (confort de conduite, accostage précis aux quais...) débutée en 2014.

Balises sonores des bornes d'information :

Les bornes d'infos voyageurs ne sont pas sonorisées car les arrêts de bus ne sont pas raccordés au réseau électrique, les bornes fonctionnent uniquement sur batteries.

Des infos en temps réel sont disponibles, à chaque arrêt, grâce à des QR codes (en bas à droite du panneau informations dans l'abribus).

7-Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2018

- **Transports** : Accessibilité de la ligne B du tramway (17 janvier et 27 juin)
2 réunions en 2018 :
17 janvier : moyens de diffusion des informations pendant la phase chantier / remontées d'expériences sur le matériel roulant
27 juin : in situ (terminus Roseraie): stations et quais / aménagements intérieurs
- **ERP** : Accessibilité du Hall de l'Hôtel de ville ; 1 réunion de présentation du projet.
- **Espaces publics** :
Implantation de bandes d'éveil de vigilance et de bandes d'aides à l'orientation pour les secteurs Rameau, Saint Léonard, Ralliement et Gare.
Accessibilité en phase chantier (14-15 juin en Centre-ville puis 4 octobre à Belle Beille)

8-Travail sur l'accessibilité en phase chantier (en partenariat avec la Commission Communautaire pour l'Accessibilité Universelle)

Afin de maintenir au mieux une circulation piétonne accessible et sécurisée pendant les phases de travaux plusieurs axes d'interventions sont en cours :

- Une balade urbaine a eu lieu en centre-ville les 14 et 15 juin 2018, pour sensibiliser les acteurs du chantier.
- Une sensibilisation des habitants de Belle Beille, le 4 octobre 2018, a permis de faire remonter les difficultés liées aux travaux (projet porté par la démarche « Université des habitants » pilotée par le pôle territorial Outre Maine)
- La création d'un référentiel visant à harmoniser les pratiques et renforcer l'attention portée à la signalétique, la sécurisation des traversées provisoire, la qualité du cheminement, est en cours de test après avoir été présentée aux concessionnaires le 4 avril 2019. Les associations seront conviées au 2^e semestre 2019 pour finaliser ce référentiel.
- A Monplaisir, détermination et amélioration d'un cheminement permettant une alternative au chantier du tramway. Travail mené en concertation avec les habitants.

L'action du service Handicap - Accessibilité

Le service Handicap – Accessibilité est composé d'un responsable, d'une ergothérapeute et d'une secrétaire - assistante. Il met en œuvre la politique municipale en faveur des personnes en situation de handicap.

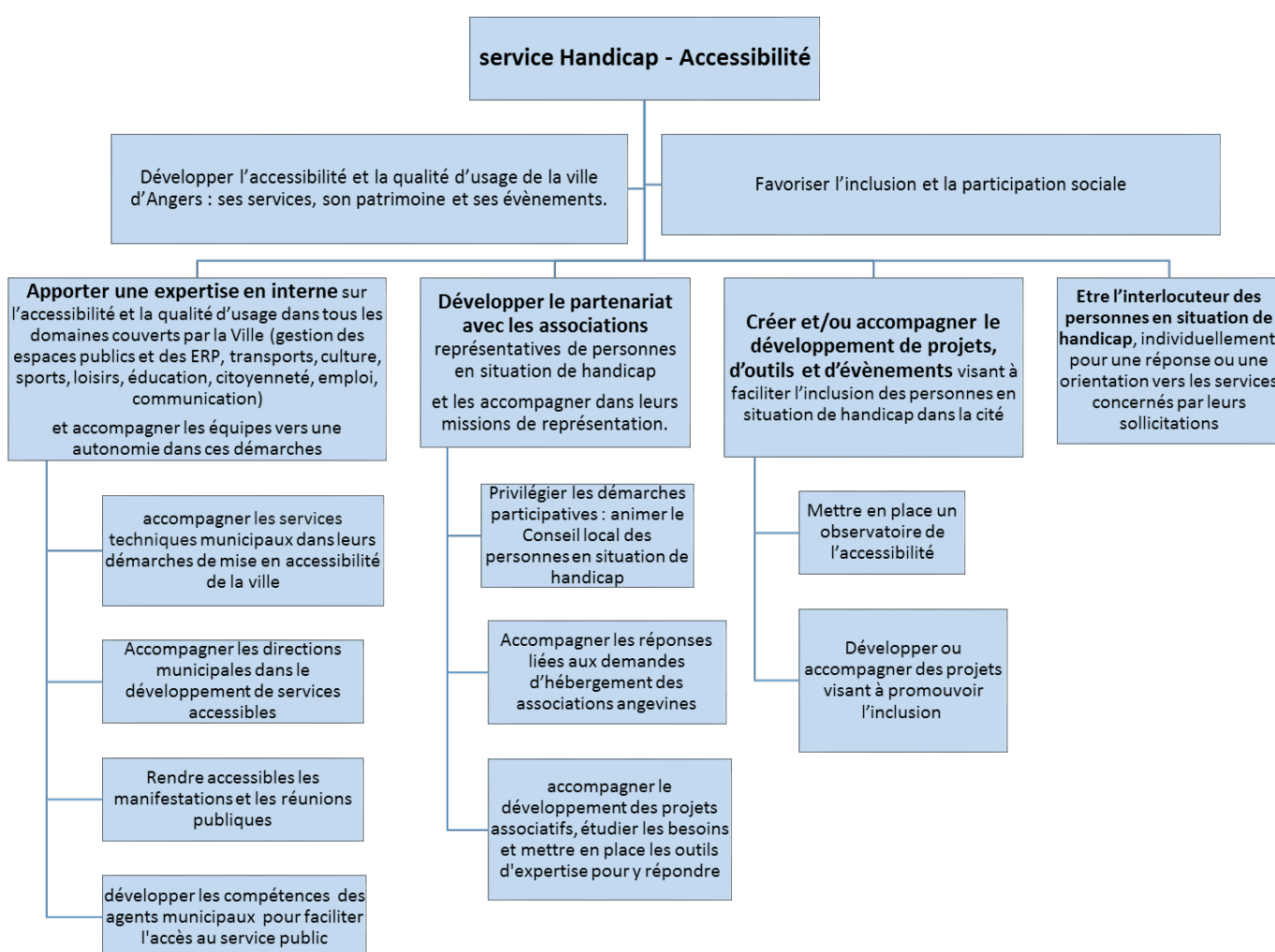
Ses acteurs travaillent en partenariat étroit avec l'ensemble des services municipaux, les associations de personnes handicapées et les opérateurs locaux du champ du handicap, pour rendre la ville plus inclusive (développer l'accessibilité technique et favoriser l'inclusion citoyenne) et favoriser ainsi la citoyenneté et la participation sociale des usagers quelles que soient leurs différences (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive, culturelle, d'âge...).

Finalités :

Le service Handicap - Accessibilité œuvre pour :

- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap
- Développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la ville d'Angers : ses services, son patrimoine et ses événements.

Pour les atteindre, il décline 4 objectifs opérationnels qui permettent l'orientation de ses actions :



Apporter une expertise en interne sur l'accessibilité et la qualité d'usage dans tous les domaines d'intervention de la Ville (gestion des espaces publics et des ERP, transports, culture, sports, loisirs, éducation, citoyenneté, emploi, communication) et accompagner les équipes vers une autonomie dans ces démarches

Chantier I-1 : accompagner les services techniques municipaux dans leurs démarches de mise en accessibilité de la ville

- concevoir des référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils
- s'assurer de la prise en compte des normes d'accessibilité et de la notion de haut confort d'usage dans les projets d'aménagement (ERP, espace public, voirie, transports,...)
- développer des outils de programmation et de suivi favorables au développement de l'accessibilité (Ad'AP, PAVE)
- assurer une veille réglementaire et la diffusion d'informations aux services

Chantier I-2 : Accompagner les directions municipales dans le développement de services accessibles

- concevoir des référentiels d'accessibilité
- développer les moyens d'assurer un accueil adapté aux publics quels que soient leurs besoins

Chantier I-3 : rendre accessibles les événements municipaux et les réunions publiques

- garantir l'accessibilité des réunions publiques en formant les acteurs municipaux et en étant ressource

Chantier I-4 : sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public

Développer le partenariat avec les associations représentatives de personnes en situation de handicap et les accompagner dans leurs missions de représentation (instances participatives, sollicitation d'expertises, développement d'événements...)

Chantier II-1 : Privilégier les démarches participatives

- Animation d'instances participatives : Le Conseil Local des personnes en situation de handicap et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- assurer le lien entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- animer des groupes de travail à la demande du Conseil local ou de la Municipalité

Chantier II-2 : Accompagner les réponses liées aux demandes d'hébergement des associations angevines

- Réaliser un diagnostic des associations « handicap » logées par la Ville
- Analyser les possibilités de rapprochement et de mutualisation pour une réponse plus qualitative

Chantier II-3 : accompagner le développement des projets associatifs, étudier les besoins et mettre en place les outils d'expertise pour y répondre

- Contribuer au fonctionnement de l'association, notamment par l'apport de subventions
- Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles
- Accompagner le développement de projets par un soutien méthodologique et / ou logistique
- Soutenir l'organisation d'événements (Aides logistiques, méthodologique et technique)

Créer ou accompagner la création d'outils visant à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité (guide du vivre ensemble, cartographie, répertoire des services, programmation culturelle...)

Chantier III-1 : mettre en place un observatoire de l'accessibilité

- Actualisation de l'étude des données disponibles pour faciliter la définition d'une stratégie de diffusion publique.

Chantier III-2 : Développer ou accompagner des projets visant à promouvoir l'inclusion

Ainsi, le service Handicap Accessibilité accompagne-t-il les services en animant le groupe des référents handicaps, en réalisant des diagnostics et en concevant des référentiels selon les besoins des services et en organisant des formations pour contribuer à accroître les compétences des agents de la collectivité.

- **Animer le groupe des référents handicap**

Des acteurs municipaux issus de différents services (techniques, culture, administration générale,...) se réunissent régulièrement afin de favoriser une démarche transversale et intersectorielle au sujet de l'accessibilité et de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ces échanges permettent d'inscrire la problématique de l'accessibilité dans les projets municipaux, de communiquer sur les initiatives prises par les services, d'organiser des groupes de travail sur des problématiques communes, de diffuser l'information. Le groupe des référents handicap est également un support pour disposer d'une équipe ressource rassemblant des expertises différentes.

- **Concevoir des référentiels d'accessibilité**

En 2018 : expertise sur de nombreux projets d'aménagements (ERP, espaces publics...)

- **sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public en 2018 :**

- Atelier accompagnement des personnes à besoins spécifiques pour les bénévoles du CCAS,
- Sensibilisation pour les agents d'accueil « Accueillir une personne en situation de handicap » en lien avec nos partenaires associatifs membres du groupe vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap,
- Sensibilisation de personnels affectés à l'accueil lors des événements (Accroche-cœurs, Soleils d'hiver).

Le rapport d'activité complet du service Handicap Accessibilité est disponible sur demande auprès de la direction Santé Publique.

Développement des Registre Public d'accessibilité dans les établissements municipaux.

Le service Handicap Accessibilité pilote le déploiement des registres.

Enfance

► Référent : Direction Education Enfance

Rapport d'activités pour l'Accueil des enfants en situation de handicap Année 2018. Les statistiques sont réalisées sur les années scolaires et non civiles.

Toute demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique est traitée de **manière spécifique** par les agents du Point Info Familles en ce qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants (multi accueil, crèche familiale) par les agents du Point Info Famille et des mairies de quartier pour les accueils de loisirs.

Les Projets Personnalisés d'Accueil (PPA) ont été mis en place en 2012, suite à l'étude « Parcours des enfants en situation de handicap dans les structures municipales » menée en 2010/2011. Ils sont destinés à favoriser l'accueil des enfants qui présentent des besoins particuliers.

Ces rencontres associent l'enfant, ses parents, les professionnels de la structure d'accueil et les professionnels médicosociaux qui accompagnent l'enfant. Elles ont pour but d'améliorer la connaissance des besoins et compétences de l'enfant, mais aussi de formaliser les moyens et les engagements mutuels. En 2018, 30 PPA ont été élaborés pour des enfants fréquentant les temps péri et extrascolaires.

Les crèches réalisent elles même les PPA pour les enfants qu'elles accueillent. 30 enfants avec un handicap, ou présentant une pathologie sont accueillis en 2018 dans 10 structures petite enfance.

La nature des handicaps est diverse : retards psychomoteurs, troubles sensoriels, trisomie 21, troubles du spectre autistique, troubles envahissants du développement, difficultés dans le comportement et la relation aux autres.

d'entre eux sont accompagnés par un service spécialisé (CAMSP ; SESSAD, autres)

3 bénéficient d'un PPA

9 bénéficient d'une reconnaissance (ou en cours) de la Maison Départementale de l'Autonomie.

Organisation de l'accueil du jeune enfant en structure d'accueil :

- lorsque le diagnostic n'est pas posé, le travail de la directrice et de son équipe est d'une part de repérer les capacités par une observation de l'enfant rigoureuse et partagée, d'accompagner les parents, de respecter leur cheminement tout en veillant aux besoins de l'enfant et de les orienter vers les professionnels et les structures adaptées pour établir un diagnostic.
- quand le diagnostic est connu ou en cours de reconnaissance, même si un projet personnalisé d'accueil n'est pas réalisé, la visite médicale avec le médecin de la crèche et les échanges entre la directrice et les parents permettent de mieux connaître les besoins de l'enfant et d'adapter son accueil. La période d'adaptation permet de vérifier les propositions et d'apporter les modifications nécessaires.
- le temps d'accueil peut aussi être réduit car la collectivité peut ne pas correspondre aux besoins de l'enfant mais aussi au regard de la capacité d'accueil et des autres enfants accueillis car l'équipe n'est pas renforcée.
- l'établissement d'un PPA permet de préciser les conditions d'accueil en rapport avec la situation de l'enfant, son âge et les possibilités de l'équipe d'accueil.
- une orientation en crèche familiale est parfois proposée aux enfants qui s'adaptent difficilement à la collectivité : taille du groupe, le bruit, la frustration, le début des règles de collectivité.

Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire

Une démarche partenariale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre pour faciliter l'apport de réponses aux équipes d'animation.

Les objectifs du groupe pluridisciplinaire peuvent se caractériser par : Outiller des équipes (formation, conseils, mobilisation des ressources existantes : CAF, PRE... ; et susciter la créativité des équipes), Réfléchir à un accompagnement des familles, Créer un lien entre professionnels.

Les partenaires sont :

l'Education Nationale, la CAF (service de l'action sociale), le Conseil Départemental (Aide sociale à l'enfance et PPSF), le service de pédopsychiatrie du CESAME, l'ADAPEI – (service ESCA'L), la Mutualité française Anjou Mayenne, Handicap Anjou (Jardin d'Enfants Adapté), la Maison Départementale de l'Autonomie, la direction départementale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, l'ARS, les directions municipales Education Enfance (dont le Programme de Réussite Educative) et Santé Publique.

L'année 2018 a permis le lancement de l'élaboration d'un guide ressource à destination des professionnels. L'outil vise à permettre aux équipes d'identifier les structures ressources pouvant leur apporter des conseils et orientations pour faciliter la prise en charge de l'enfant ou l'accompagnement des familles.

Culture

► Référent : direction Culture, Patrimoines et Créations

Service Angers Patrimoines

Le service a développé des outils de médiation : maquettes, visites adaptées, vidéo en LSF sur plusieurs monuments de la ville, photographies en 360° de sites fermés ou difficilement accessibles. Deux applications sur le patrimoine caché <http://www.angers.fr/vivre-a-angers/culture/patrimoine/angers-patrimoines/ressources/angers-patrimoine-cache/index.html> et le palais épiscopal <http://www.angers.fr/vivre-a-angers/culture/patrimoine/angers-patrimoines/ressources/angers-palais-episcopal/index.html> sont téléchargeables sur Google Play et l'App Store. Lors de ses actions de médiation, le service favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des groupes ouverts à tous.

Enfin, tous les ans, une collaboration est organisée avec la Santé Publique pour la mise en place de la programmation, notamment pour les Journées européennes du patrimoine.

1 Ateliers sur réservation

DATE	ATELIER - VISITE	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
13 juin 2018	Pratique artistique : la tapisserie de lisse	Association Point Y Est		7 personnes
14 septembre 2018	Hôtel de ville et citoyenneté	Association APF France Handicap		6 personnes
13 décembre 2018	Pratique artistique : découverte de la tapisserie de lisse	Association APF France Handicap		6 personnes

2 Visites grand public

DATE	ATELIER - VISITE	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
21 mars 2018	Découverte de l'application « Angers au fil du tramway » et du parcours confort	Tout public dans le cadre de Handi'n Angers	  	1 personne
10 juin 2018	Visite du Grand-Théâtre avec une interprète en LSF	Tout public		0

3 Journées européennes du patrimoine

DATE	ATELIER	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
18 juin 2018				
14 septembre 2018	Lecture de la ville depuis la Maine en bateau	Individuels sur inscriptions	 	17 personnes
17 septembre 2017	Parcours audio-décrit « La ville en chantier » en petit train	Individuels sur inscriptions		4 personnes

4 Communication

Plaquette de présentation des actions « Offres culturelles angevines accessibles aux personnes déficientes visuelles » et présentation de la programmation au public avec les structures culturelles partenaires au Quai en septembre 2018. Une vingtaine de personnes déficientes visuelles ou du monde associatif sont généralement présentes.

Édition d'une plaquette pour les Journées du patrimoine avec les visites et les sites accessibles aux différents handicaps. Participation à l'évènement Handi'n Angers et dans la plaquette de présentation de la programmation.

5 Signalétique

Le travail sur la signalétique à l'image des panneaux installés dans le cadre du réaménagement de la promenade du Bout-du-Monde se poursuit sur les autres secteurs de la ville (Doutre et centre-ville) en partenariat avec Destination Angers, la Santé Publique, l'Information Communication. Des commentaires en braille seront installés sur les différents lutrins.

Les Musées d'Angers

1 Public déficient visuel

Cette année 2018, les musées ont développé une offre de visites adaptées permettant de découvrir ou redécouvrir les musées d'art mais également le Muséum des sciences naturelles et leurs expositions temporaires.

Une programmation de parcours accessibles à destination du public individuel

Ces parcours commentés accessibles, montre une fréquentation stable et une fidélisation du public.

Musée des Beaux-Arts

« Histoire d'Angers » (Samedi 27 janvier) : découverte de l'histoire de la ville à travers ses objets archéologiques : 15 personnes

« musique et beaux-arts » (samedi 17 mars) : présentation d'instruments de musique et ambiance musicale dans les œuvres : 13 personnes

Artothèque

« les collections de l'Artothèque » (samedi 14 avril) présentation de la structure de prêt d'œuvres d'art et la diversité de ses collections: 0

Musée-château de Villevêque

« collection Moyen-âge, Renaissance » (samedi 15 septembre) : découverte du château d'un collectionneur et la qualité remarquable de ses objets : 6 personnes.

Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

« De Jean Lurçat à Yves Millecamps » (samedi 17 novembre) : parcours retraçant l'histoire de la tapisserie contemporaine à travers l'œuvre de 2 artistes : annulée (manifestation)

Outils en autonomie

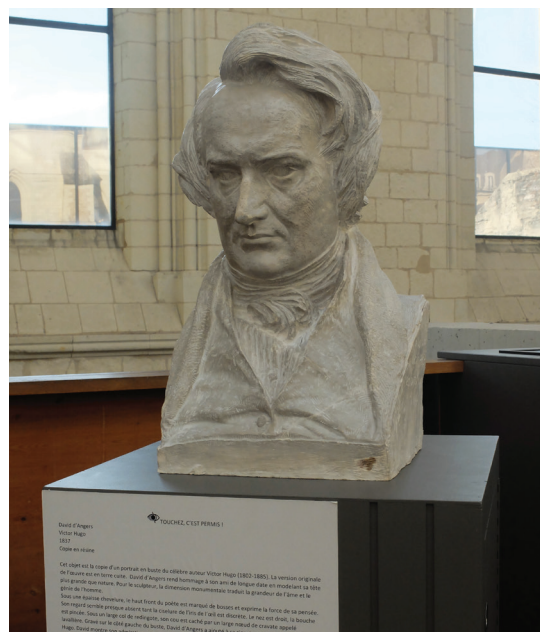
À la **Galerie David d'Angers** : buste à toucher de Victor Hugo présenté dans les collections. Mise en place d'un espace consacré à la technique de la sculpture avec des matériaux à toucher, pieds modelé en terre et moules en plâtre // *coût de la structure* : 2330€.

Communication

Participation au **programme en braille et gros caractères des structures culturelles du territoire angevin, avec une version audio** consultable sur le site internet de la ville

Présentation publique de la programmation accessible des musées 2018/2019 au Quai en septembre 2018.

Mailing d'informations sur l'offre aux participants des différentes animations et associations.



buste tactile

2 Public sourd

Parcours commentés avec interprète en LSF

Musée des Beaux-Arts

« La grande parade des animaux » (dimanche 3 juin): présentation de la diversité des représentations de l'animal dans l'univers artistique et scientifique :

2 enfants 1 adulte

« La grande parade des animaux » (dimanche 3 juin) avec boucles magnétiques : animation en famille accessible pour les personnes malentendantes : 0 personnes malentendantes.

Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

« Yves Millecamps » (dimanche 14 octobre) : découverte des œuvres tissées de l'artiste : 0 personne sourde

Visite réservée :

Exposition « Splendeur Médiévale, la collection Duclaux révélée » au musée des Beaux-arts : visite réservée pour un groupe de l'association Surdi 49.



château de Villevêque
Médiation handicap visuel

Communication

Par mailing aux contacts connus (café des signes)

Sur les réseaux sociaux : Facebook des musées d'Angers

Sur le site internet des musées et la page dédiée aux sourds et malentendants.

3 Public avec une déficience intellectuelle ou un handicap psychique

Cette année, les musées ont mené plus de 41 visites avec des associations et des structures spécialisées soit 375 personnes. Ces visites destinées à des petits groupes de participants s'adaptent en fonction des déficiences : mental ou psychique.

Projets

Musée des Beaux-Arts / Galerie David d'Angers / Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

A titre d'exemple, au musée des Beaux-arts, un groupe d'adultes du foyer Gingko de l'AAPAI de la Possonnière a réalisé une série de visites dans les différents musées avec le même médiateur.

Le contenu de chaque séance est mis en place suite à des échanges entre le médiateur et l'animateur de l'institut ; il s'agit d'une adaptation d'animations existantes.

Communication

Plaquette de présentation des offres adaptées envoyées par mail ou par courrier en fonction des demandes.

On peut noter une augmentation des groupes et une fidélisation du public.

De nombreuses structures réservent régulièrement chaque année des visites avec médiateur :

Handicap psychique : L'Arantèle de Sainte Gemmes-sur-Loire, Les Euménides d'Angers

Handicap mental : IME Europe des Ponts-de-Cé, SEES la Bélière de Saint-Barthélemy d'Anjou.

4 À destination de tous les handicaps

Au total, tout handicap confondu, plus de 50 visites (libres ou avec médiateur) ont été réalisées dans les musées d'art et au muséum au cours de l'année 2018.

Pôle Événementiel

Les Accroche-Cœurs

Depuis 2010 une démarche de renforcement de l'accessibilité du festival a été amorcée et s'est développée avec une personne dédiée à cette mission.

L'objectif premier est de répondre à l'un des fondamentaux du festival : ouvrir le festival au plus grand nombre en touchant tous les publics.

Les actions :

Faciliter l'accès aux sites de spectacle :

- Proposition de 3 sites de spectacle avec des emplacements réservés et un accueil spécifique
Cour de l'école Cussoneau, Cour du Logis Barrault, place Imbach
- Personnel d'accueil dédié à l'accueil du public dit « empêché »
- Signalétique spécifique pour les espaces réservés
- Boucle à Induction Magnétique : Cour de l'école Cussoneau, Cour du Logis Barrault, place Imbach

Informier et répondre aux besoins :

- Formation sur le handicap pour le personnel d'accueil du festival en partenariat avec le service Handicap - Accessibilité.
- Mise en place d'un numéro et d'une adresse dédiés à l'accessibilité pendant le festival.
- Mise à disposition de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes pendant un spectacle et sur les kiosques d'informations.
- Agent pratiquant la langue des signes présent au Kiosque d'information Cour de l'Hôtel de la Godeline

Permettre à tous les publics d'assister, de participer au festival :

- Spectacle donné pour les résidents au sein du foyer logement Bellefontaine en partenariat avec le CCAS

Communiquer :

- Une page internet dédiée à l'accessibilité du festival (plan d'accès aux sites, spectacles dédiés...)
- Une brochure dédiée à l'accessibilité du festival.
- Tableau récapitulatif des spectacles selon les dominantes (sonore ou visuelle)
- Programme en gros caractère en ligne.

Partenariats :

Avec Handisport Angers pour l'accompagnement et la participation au spectacle « Mission Roosevelt » de la Compagnie Clifton Circus.

Avec Envie Autonomie pour la mise à disposition de 20 fauteuils roulants manuels permettant le déroulement du spectacle « Mission Roosevelt » de la Compagnie Clifton Circus.

Festival Tempo Rives

Le site de la Cale de la Savatte, le parvis du Quai et plus globalement toute la zone, aménagée durant ces 10 dernières années, sont accessibles.

Pour exemple, concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Le chemin en contrebas des pelouses est accessible par le plan incliné qui démarre sur le quai des Carmes (entrée devant le Bistrot des Carmes), ceci permet d'approcher au plus près de la scène et de bénéficier de meilleures places et conditions d'écoute et de visibilité du concert.

Le parvis du Quai est au même niveau que la rue, il est entièrement plat. Ceci permet d'accéder à l'ensemble des stands du village et des installations pour le public.



Pôle Développement culturel, publics et territoires

Offre culturelle angevine accessible aux personnes déficientes visuelles

La Ville contribue à l'élaboration, la valorisation et la diffusion du programme en braille et gros caractères de l'offre culturelle adaptée aux personnes non et malvoyantes des structures culturelles du territoire angevin.

Depuis 2011, les structures angevines se sont regroupées afin de réfléchir et de mutualiser leurs compétences concernant l'accessibilité de leur offre artistique et culturelle.

Le document en braille et en gros caractères présente les différentes structures culturelles partenaires et les actions adaptées. Il est disponible dans les structures culturelles partenaires, les associations et les services accompagnant la déficience visuelle, ainsi qu'à l'Office de tourisme, ou sur demande à accessibilite@lequai-angers.eu - 02 41 22 20 25

Les partenaires culturels sont :

Angers Nantes Opéra, Le Chabada, CNDC (Centre national de danse contemporaine), Le Quai CDN (Centre dramatique national), EPCC Anjou Théâtre, Association Cinéma Parlant, Cinémas les 400 coups, Festival Premiers Plans, CMN-Château d'Angers, Collégiale Saint-Martin, Ville d'Angers : services Angers Patrimoine, Bibliothèques et Musées d'Angers.

Soutiens aux partenaires pour le développement d'une offre culturelle accessible

- Accompagnement du Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) par une subvention de fonctionnement de 750 €. Cette subvention contribue au financement de l'activité de la bibliothèque sonore qui propose, en complément de l'offre des Bibliothèques d'Angers, des romans demandés par les adhérents mais aussi le magazine municipal et communautaire « Vivre à Angers », le programme de l'offre culturelle, le magazine Lire... Le GIAA réalise les enregistrements et le prêt auprès de sa cinquantaine d'abonnées, avec en moyenne 800 prêts par an.
- Accompagnement du Festival de cinéma Premiers plans par une subvention et des aides en nature pour l'ensemble de la manifestation qui rend son offre plus accessible à tous, particulièrement aux personnes handicapées et aux personnes âgées, en proposant :
 - un accueil privilégié, une meilleure information sur les modalités d'accès,
 - une offre de séances mises en place avec des moyens de compensation (audiodescription, sous titrage adapté)
 - des tarifs adaptés aux besoins des personnes et à l'accessibilité actuelle du Festival.L'équipe du Festival est aussi disponible pour construire des parcours sur-mesure pour des groupes. »
(site Internet du Festival).
De plus, le service Handicap Accessibilité met à disposition du festival 4 boucles à induction magnétiques de guichet et intervient dans la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement Fondation Visio par la mise à disposition des anciens Studio Bodinier pour un cocktail le 8 janvier 2019 à la suite de la projection événementielle au cinéma Les 400 coups du film « L'œil du tigre » d'un jeune réalisateur prometteur dont la Fondation VISIO a co-financé l'audiodescription en partenariat avec le CNC.

Conservatoire à Rayonnement Régional

Inclusion d'une dizaine d'élèves dans des situations de handicap diverses (moteur, audition, autisme...) en inclusion dans des parcours traditionnels suite à une formation spécifique faite auprès de tous les enseignants du conservatoire en juin dernier.

De nombreux travaux d'accessibilité réalisés (portes, escaliers...) et d'autres en cours (ascenseur) sur le site du conservatoire.

La mise en place d'ateliers « éveil adapté » spécifiquement pour des élèves en situation de handicap en lien avec plusieurs IME et Sessad d'Angers et de l'agglomération.

Sous la conduite d'une enseignante formée pour cela (Liza Fontanille) des séances d'essais sont proposées cette année scolaire pour envisager des ateliers à l'année pour la rentrée scolaire prochaine.

Bibliothèques municipales

Services et actions proposés

Les bibliothèques municipales d'Angers forment un réseau de huit bibliothèques de quartier et une bibliothèque centrale, la médiathèque Toussaint. Elles proposent tout au long de l'année des accueils et une programmation culturelle gratuite et destinée à tous les publics : rencontres avec des écrivains, conférences, concerts, lectures de textes, heures du conte....

Programmation consultable sur le site de la Bibliothèque : **bm.angers.fr**

► **89 actions ont été menées en 2018** touchant plus particulièrement 187 personnes en situation de handicap.

- **Accueils d'enfants et adolescents handicapés** (IMPRO, IME...) : environ 50 accueils personnalisés pour des petits groupes et pour des conseils autour des documents, heures du conte, expositions, jeux...
- **Accueil Heure du conte en langue des signes** à la bibliothèque de la Roseraie en écho à la thématique d'Angers Nantes Opéra(Pinocchio). 30 enfants.
- **Usagers du Césame** : 4 accueils / an autour de présentations de livres et musiques.
- **Accueil d'un groupe de personnes avec un handicap moteur**, autour de présentation de coups de cœur l'été : « soda sofa »,
- **15 rendez-vous « Heure d'œuvre »** : des lectures à voix haute proposées de septembre à juin. Pendant une heure, Philippe Mathé, comédien de la compagnie Bibliothéâtre, lit les premières pages d'un roman classique de la littérature française ou étrangère. Ces rendez-vous permettent l'accès à des personnes avec une déficience visuelle ou motrice.
- **Atelier d'écriture** : dans le cadre de la résidence d'écriture, 1 groupe de 8 personnes de la résidence de l'Arceau a participé à un atelier d'écriture avec l'auteur Christine Van Acker. Une restitution de certains des textes a pu être faite lors de la soirée de clôture des différents ateliers menés par l'auteure et ont été lus par les étudiants du conservatoire. Expérience nouvelle très forte, avec une envie de renouveler.
- **Des animations auprès de personnes âgées en EHPAD** (50 personnes) : lectures, conseils...
- **Un service de portage à domicile** est proposé pour les personnes habitant Angers et ne pouvant se déplacer. Service gratuit : seule l'inscription à la bibliothèque est payante.
Contact : Valéria Bouloton (Tél. : 02 41 24 25 50). Coordination de 70 bénévoles.
- **115 bénéficiaires** de ce service qui propose :
 - Des livres en grands caractères
 - Des lecteurs audio « DAISY » : 8 lecteurs réguliers.
 - Des liseuses : environ 24 prêts sur l'année.
 - Des visites personnalisées et des échanges permettant de rompre une solitude souvent présente.

Les bibliothèques proposent aussi des collections adaptées aux personnes déficientes visuelles et un abonnement intitulé « Lire autrement », un accompagnement adapté tout comme le service de portage à domicile.

L'ABONNEMENT LIRE AUTREMENT vous permet d'emprunter 12 documents (par exemple 12 livres audio) pendant 6 semaines. 19 abonnements Lire autrement à la bibliothèque St Nicolas.

LES LIVRES EN GRANDS CARACTÈRES : 9052 sur tout le réseau des bibliothèques dont 2000 à la Médiathèque Toussaint. Il s'agit surtout de romans (85 %). 8526 prêts en 2018 avec un taux de rotation de 4,23 % et un fonds actif à 98% à la Médiathèque Toussaint.

3500 LIVRES AUDIO au format CD ou CD MP3, dont 2300 présentés à médiathèque Toussaint. Tous les genres sont représentés:

- Romans, romans policiers, romans du terroir, etc., et tous les domaines (histoire, philosophie, sciences, etc.).
- Environ 10400 prêts sur l'année soit un taux de rotation de 3.4 %
- Médiathèque Toussaint : 1829 prêts documentaires, 6089 prêts fiction (3.88 ; fonds actif à 95%.)

Des fonds qui répondent particulièrement bien à la demande.

Un bibliothécaire peut se rendre disponible pour un accueil personnalisé et conseiller dans le choix des documents. Le fonds est également constitué de quelques livres en braille.

Administration Générale et Accueil des Publics

Référent : direction de l'Information et de la Relation aux Usagers

► Administration Générale, Service Ressources

Le service ressources forme les accueillants sur la prise en compte de l'accessibilité

Le service ressources devient « lanceur d'alerte » pour les autres services

Service dispositifs électoraux/recensement et ressources internes

- Le service répond avec attention aux obligations légales d'accessibilité des bureaux de vote et des documents mis à disposition des personnes recensées (traduction en braille, accompagnement des personnes aux recensements par internet). Le cas échéant il prend contact avec le tuteur, une personne référente ou une association pour accompagner l'habitant dans sa démarche.
- Le service a pour mission de développer les actions citoyennes avec pour objectif de présenter l'institution et les modalités d'organisation de la vie démocratique représentative (droit de vote, déroulé des élections, fonctionnement du conseil municipal, ...).
Plusieurs groupes de personnes en situation de handicap ont déjà été accueillis à l'hôtel de ville ou sur site pour des présentations et/ou mise en situation. Les actions sont travaillées avec les associations ou institutions pour répondre au mieux à leurs attentes.
- Dans le cadre du projet de réaménagement du hall de l'hôtel de ville, le service Handicap – Accessibilité a été associé dès le début du projet afin de s'assurer du respect des normes légales et réglementaires mais également pour proposer des solutions alternatives pour accompagner les personnes en situation de handicaps (par exemple : prise en compte dans les bureaux mutualisés d'équipement technologiques pour communiquer avec les personnes sourdes).

Le service Handicap Accessibilité organise le développement du pool de boucles magnétiques de guichet 33 établissements (piscines, bibliothèques, mairies de quartier) ont été équipés.

Service à la population :

Formation des agents (Accueil, Etat Civil et Démarches à « l'Accueil des personnes en situation de handicap »).

Maison de l'Environnement et du Développement Durable

► **Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté**

Accès au jardin biologique

Le jardin biologique est un lieu public utilisé comme support de sensibilisation au jardinage bio.

Equipé de bacs surélevés et de tables de jardinage, ces espaces sont utilisés par des personnes âgées en fauteuil ou par des personnes handicapées.

Initialement, Une différence de niveau de 64cm entre les parties basses et hautes du jardin ne permettait pas un accès unique à tous les visiteurs. 5 marches étaient nécessaires pour franchir ce palier. Un accès secondaire était utilisé pour les personnes handicapées.

Depuis 2016, un cheminement par rampe d'accès a été créé pour permettre l'accès au jardin biologique par toute personne en situation de handicap



Désormais l'accès au jardin est possible via un portail de 3 m de large, puis le sol est stabilisé sur environ 21 m avant d'arriver à un dallage de 9 m de long qui aboutit au pied de la rampe (en bois, 12 m environ). A la sortie de la rampe, le cheminement est de nouveau sur sol stabilisé (arène granitique).

Jardins aménagés du jardin biologique : projet avec APF France Handicap

APF France handicap vient une fois par semaine pour jardiner dans des bacs surélevés, installés au cœur du jardin biologique.

Ces bacs permettent le positionnement de fauteuils roulants sous les bacs et le travail de la terre à hauteur de bras. Une convention définit les modalités de cette animation entre APF France handicap et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.



Réunions Publiques

Une boucle à induction magnétique est proposée sur toutes les réunions publiques. La direction Santé Publique a financé le matériel mobile de casques et boucles individuelles favorisant l'accès à l'information pour les personnes malentendantes lors de manifestation publique. Ce matériel est situé au Service de Ressources Associatives et est disponibles pour l'ensemble des organisateurs de réunions ou manifestations publiques. La Direction Santé Publique peut également faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à une transcription simultanée sur écran des paroles prononcées par les orateurs et a renouvelé un marché avec la SCOP Le Messager pour la réalisation de prestations de transcription à distance.

Une interprétation en Langue des Signes Française vient compléter le dispositif lorsqu'une réunion le nécessite ou lors d'une demande spécifique.

Ainsi, le service Handicap - Accessibilité accompagne-t-il les services municipaux pour la mise en place de dispositifs d'accessibilité spécifique.

En 2018, ce fut le cas par exemple pour :

Les Vœux du Maire aux angevins (Transcription simultanée, boucle magnétique, interprétation LSF et mise à disposition d'un fauteuil roulant)

Une rencontre avec les adjoints de quartier Doutre St Jacques Nazareth pour présenter les projets de quartier

La rentrée des solidarités du CCAS

La rencontre du Maire avec les habitants du quartier Doutre St Jacques Nazareth

Accessibilité des Événements

Journées du Patrimoine : voir « Culture »

Accroche-Cœurs : voir « Culture »

Rentrée des solidarités (CCAS) : boucles magnétiques, transcription simultanée des conférences, accueil adapté, facilitation de l'approche des transports adaptés.

Forum pour l'emploi, organisé par la Mission développement de l'emploi local d'Angers Loire Développement (ALDEV) et réunissant plus de 10000 visiteurs, le forum de l'emploi s'est déroulé au parc des expositions. Chaque accueil a été équipé de boucles magnétiques de guichet, certaines ont été mises à disposition de visiteurs pour le déplacement sur les stands. Les conférences et temps d'échanges collectifs ont été équipés de systèmes de boucles magnétiques également. Un fauteuil roulant était disponible pour des personnes présentant des difficultés à la mobilité. Un repérage des secteurs par couleur, des plans et documents en gros caractères ont été réalisés pour la manifestation. Des interprètes en Langue des Signes étaient présentes pour l'accompagnement des personnes sourdes,

Semaine d'Information en Santé Mentale (installation boucle magnétique)

Soleils d'hiver : communication adaptée avec insertion de pictogrammes dans les brochures ; les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes et les personnes sourdes ou malentendantes avaient donc une information sur l'accessibilité des sites d'une part, sur le caractère à dominante sonore et/ou visuelle des spectacles et animations d'autre part.

Le kiosque Soleils d'Hiver, place du Ralliement, a été équipé de boucles magnétiques pour les malentendants et de programmes en gros caractères pour les malvoyants.

Soutien à la Vie Associative

Le service Handicap Accessibilité apporte un soutien aux associations pour accompagner et faciliter le développement de leur projet. Ce soutien peut prendre des formes diverses : soutien financier (subvention de fonctionnement, subvention exceptionnelle pour un projet spécifique), soutien méthodologique, soutien logistique pour l'organisation d'une manifestation...

► **Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions de fonctionnement ou de subvention exceptionnelles**

Subventions par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » : 53 049€

► **Soutenir l'organisation d'évènements, aides logistiques, méthodologiques et techniques**

Journée mondiale de l'Autisme le 4 avril à l'initiative des associations Autisme 49 et Unis-cité : stands et animations en centre-ville. Illumination du Musée Pincé et de la fontaine du jardin du Mail en bleu, couleur de l'autisme.

Journée Nationale de l'Audition par le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS)

Espoir au fil de l'eau par ENAIRGIE et Vaincre la Mucoviscidose le 13 mai.

Virades de l'espoir par Vaincre la Mucoviscidose, le 30 septembre au Lac de Maine

Nuit du Handicap le 9 juin.

Téléthon les 7 et 8 décembre sur différents sites et espaces publics

Le Conseil local des personnes en situation de handicap

Présidé par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives et à l'Intégration, le Conseil local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.

Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.

Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

En 2018 :

24 associations représentant tous les handicaps sont membres du Conseil. Trois réunions plénières se sont déroulées. 12 réunions de 10 groupes de travail thématiques.

Les trois réunions plénières ont permis d'aborder des sujets variés comme :

Les dispositifs de participation citoyenne (budget participatif, comptoir citoyen, prix de l'innovation sociale ou encore la réserve citoyenne) ;

La présentation d'outils comme la plateforme numérique sport et handicap pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale ;

Les questions de vie citoyenne et d'accessibilité des événements angevins (dont les Accroche cœurs) ;

La proposition de contribution à des projets municipaux (Mois sans tabac ; Atelier d'éveil musical adapté au Conservatoire à rayonnement régional ; groupes de travail du Contrat local de santé) ;

Ou la présentation d'actions associatives (soutien aux aidants pilotés par l'UDAF et projets divers).

liens entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité

Groupes de travail consultatifs permettant les diagnostics d'usage :

Installation des bandes de guidage, accessibilité du hall de l'hôtel de ville, confort et sécurité d'usage du carrefour Rameau,

Orientation sur la place Saint Léonard, Orientation sur la Place du Ralliement...

Groupes de travail à la demande du Conseil local ou de la Municipalité

Groupe Vivre Ensemble avec ou sans handicap :

Sensibilisation des bénévoles du festival Premiers plans à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Animation d'un module de sensibilisation à destination des agents d'accueil municipaux

100 personnes sensibilisées au handicap.

Groupe de travail « Handi' n Angers » : organisation d'un événement de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap (mars 2018)

Composition du Conseil local : Mme LE GOFF, Adjointe aux Solidarités Actives ; Mme DAGUIN, Conseillère déléguée au Handicap ; Mme HALLIGON, Conseillère déléguée à la Vie des Quartiers ; M. PILET, Adjoint aux Ressources Humaines ; M. SANTINHO, Adjoint à la Vie Etudiante et à la Jeunesse ; Mme LEMOINE MAULNY, Conseillère municipale
AAPAI 49 ; ADAPEI 49 ; APMH 49 ; APF France Handicap ; ARIANE ; ASML 49 ; AUTISME 49 ; AVH ; Association Espérance ; FDDS ; FNATH ; GIAA ; GPML 49 ; HANDICAP'ANJOU ; Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest ; Les Chiens d'Eveil d'Anjou ; Les Copains d'Elsa ; OXYGEM ; Simon de Cyrène Anjou ; SURDI 49 ; UNAFAM ; Uni'vers 21 ; Vaincre la Mucoviscidose ; Voir Ensemble

Focus

Des outils pour vivre ensemble

Handi'n Angers – 2^e édition



Un programme pour tous

Handi'n Angers est une proposition du Conseil local des personnes en situation de handicap de la Ville d'Angers. Il consiste en un programme de rendez-vous mettant en lumière les initiatives qui permettent la participation de tous les publics. Cette deuxième édition s'est déroulée du 12 au 25 mars 2018

Les objectifs

Tout au long de l'année, avec ses partenaires, la Ville initie ou soutient des démarches pour faire tomber les barrières entre les publics et s'attacher à garantir un confort d'usage de ses équipements. *Handi'n Angers* vise à les valoriser et à renforcer leur appropriation par les angevins pour encore plus d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité.

Handi'n Angers propose également des rendez-vous « mieux comprendre », qui s'appuient sur des mises en situation et des conférences qui permettent d'aborder des spécificités liées au handicap : l'emploi, la recherche, l'accès à la culture, l'accompagnement apporté aux aidants...

Le programme

La diversité du programme convient à tout public.

Les rendez-vous ont pris des formes très diverses : Actions culturelles (spectacle, cinéma, visite patrimoniale, visite de musées...). Actions sportives (randonnée en joëlette, match exhibition de Hockey luge). Conférences. Ateliers de mises en situation.

L'édition 2018 a mis l'accent sur le thème « **Professionnels et bénévoles : comment accompagner les personnes en situation de handicap ?** ». 4 tables rondes, des conférences et des visites de structures ont permis d'illustrer la thématique.

Quelques repères

9 associations membres du comité d'organisation.

14 jours de rencontres.

32 rendez-vous : 18 culturels, 8 informatifs, 3 visites, 2 sportifs, 1 formation.

30 partenaires – 6 services municipaux – 60 personnes impliquées (intervenants, organisateurs...).

La fréquentation : 600 personnes soit une moyenne de 26 personnes par rdv (hors grands rendez-vous : cinéma, théâtre, hockey luge).

Les partenaires

Coordination : Direction Santé Publique, service Handicap Accessibilité – Ville d'Angers.

Les membres du comité organisateur APF France Handicap - Association Valentin Haüy (AVH) - Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) - Ariane épilepsies - Les Copains d'Elsa - France Double Déficience Sensorielle - Vaincre la mucoviscidose - Asso des Sourds de Maine et Loire - Asso des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest

Les acteurs du programme en 2018

Association angevine de parents et d'amis d'adultes en situation de handicap (AAPAI 49), Accès Culture, Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI 49) service Esca'l, Amawal, Angers Loire Tourisme, Autisme 49, Cap Handi Forum, le Centre National des Arts de la Rue la Paperie, Le Chabada, le Département, le Domaine National du Château d'Angers, EEAP La Tremblaye (association Les Récollets), La Fédération des Aveugles de France, Le Foyer l'Abri, HandiCap'Anjou, Handicap Evasion, Les Hawks Angers, la Mutualité Française Anjou Mayenne, le Quai – Centre dramatique national, la SCOP le Messageur, la SNCF, Surdi 49, Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 49, Service éducatif Ville d'Art et d'Histoire (Sevah), les Musées d'Angers, les Bibliothèques Municipales, le Centre Communal d'Action Sociale, Cinéma différence, le Centre Jean Vilar, le CESAME

Politique d'emploi des travailleurs handicapés

Insertion et maintien en emploi

► Référent : Direction des Ressources Humaines

En qualité d'employeur, la Ville anime une politique volontariste « Handicap et Maintien en emploi » qui repose sur :

1 Nos valeurs

- Une politique « Accessibilité, handicap, autonomie » affirmée pour tous les Angevins
- Une détermination d'exemplarité pour les 3 collectivités : Ville Angers – CCAS – ALM
- Un engagement au travers la charte des employeurs publics – Handipacte signée en décembre 2014.
- Une antériorité des actions en faveur de l'insertion et du maintien en emploi. Un engagement dans la durée.
- Une politique handicap, insertion et maintien en emploi intégrée à la politique des Ressources Humaines

2 Nos engagements

- Un management global de la santé au travail coordonné par le pôle « Qualité de vie au travail » de la direction des Ressources Humaines
- La mise en lien de la politique de Maintien en emploi avec les autres politiques RH : lutte contre les discriminations, parcours professionnels, démarche santé travail efficacité et qualité de vie au travail...
- L'engagement au travers une convention avec le FIPHFP – 3^{ème} période 2017-2019
- Le déploiement de ses modes d'actions et d'accompagnements auprès des agents bénéficiaires : dispositif Maintien en emploi
- Un dispositif de gouvernance de mise en œuvre et de suivi de la politique Handicap comprenant :
 - Une commission d'évaluation et de suivi de la politique handicap et maintien en emploi
 - Au minimum une fois par an
 - Elus RH et élus thématiques (santé, action sociale); représentants du personnel, professionnels (pôle QVT, médecine de prévention...)
 - Bilan des actions, présentation d'un sujet de fond
 - Une présentation en CHSCT
 - Bilan annuel obligatoire santé sécurité et conditions de travail
 - Une présentation en comité technique
 - Présentation de la DOETH
 - La présentation de la politique handicap fait l'objet d'une approbation unanime des organisations syndicales depuis plusieurs années.
 - Une présentation devant les instances délibérantes
 - Conseil municipal, Conseil de communauté, Conseil d'Administration du CCAS.

DOETH 2018

Eléments de la déclaration obligatoire dans le cadre de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (effectifs au 1^{er} janvier 2017)

	VILLE	CCAS
Population de référence	3043	518
Nb de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)	203	51
Taux d'emploi direct % (*)	6,67	9,85
Taux d'emploi légal % (**)	6,76	10,00

(*) Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

(**) Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles, il correspond au calcul suivant : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + le nombre d'unités déductibles divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.



